

PROCÈS VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEIPIN EN DATE DU 08 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le huit AVRIL à 18 heures 30,
le **CONSEIL MUNICIPAL** de cette Commune, appelé à siéger régulièrement par
l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des
rapports subséquents et adressée au moins trois jours avant la présente
séance, en application des articles L.2121-7 ET L.2122-8 du Code Général des
Collectivités Territoriales ,
s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Frédéric DAUPHIN, Maire,

Monsieur le Maire fait l'appel des membres du conseil municipal

| Nom Prénom | Présents | Absents Excusés | Pouvoir | Absents |
|------------------------|----------|--------------------|---------|---------|
| Frédéric DAUPHIN | X | | | |
| joëlle BLANCHARD | X | | | |
| Grégory BERTONI | X | | | |
| Béatrice FIGUIERE | X | | | |
| Philippe SANCHEZ-MATEU | X | | | |
| Sabine PTASZYNSKI | X | | | |
| Robert ESCARTEFIGUE | X | | | |
| Sophie GRAIN | X | | | |
| Ahmed CHOUABBIA | X | | | |
| Dorothee DUPONT | X | | | |
| Alain RICARD | X | | | |
| Joëlle BOUCHET | X | | | |
| Pierre LAGARDE | X | | | |
| Farid RAHMOUN | X | | | |
| Corinne FLACHER | X | | | |

Joëlle BLANCHARD est désignée Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir retirer deux points de l'ordre du jour

1°) - Désignation des délégués communaux auprès du SMIRTOM : Suite à l'extension du périmètre de la Communauté de Communes Lure Vançon Durance (CCLVD), au 1er janvier 2014 par l'adhésion de la commune à cette structure, la désignation des délégués au SMIRTOM du Canton de Volonne se fera par le Conseil de la CCLVD par représentation-substitution de la commune de PEIPIN.

2°) Désignation des délégués communautaires auprès de la CLECT : Ce point sera reporté à une séance postérieure à la réunion de la Communauté de Communes Lure Vançon Durance programmée le 24 avril 2014 dont la désignation des représentants de la CCLVD dans les différents syndicats, comités, etc. sera à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord pour le retrait de l'ordre du jour des deux points précités.

I - Création des commissions communales :

Monsieur le Maire rappelle que l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (modifié par la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 – art. 29) prévoit que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil. Il précise que le Maire est président de droit de toutes les commissions.

Suite à l'installation du conseil municipal en date du 29 mars 2014, il convient pour la bonne marche de l'assemblée délibérante de créer des commissions municipales et d'en désigner les membres.

Il propose la création de 6 commissions municipales :

- 1• Commission finances, économie et commerce
- 2• Commission jeunesse, sports et animations
- 3• Commission attractivité du territoire (santé, culture, patrimoine et environnement)
- 4• Commission aménagement du territoire (urbanisme, réseaux et eau / assainissement)
- 5• Commission d'appel d'offres
- 6• Commission du personnel

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la création des 6 commissions proposées.

II - Désignation des membres des commissions communales

1• Commission finances, économie et commerce

Monsieur le maire présente la liste composée de :

Grégory Bertoni
Sabine Ptaszynski
Joëlle Blanchard
Corinne Flacher

Après vote du conseil municipal la liste proposée ayant obtenu 14 voix – 1 abstention la Commission **Finances, économie et commerce** est créée.

– **2• Commission jeunesse, sports et animations**

Monsieur le maire présente la liste composée de :

Philippe Sanchez-Mateu
Béatrice Figuière
Alain Ricard
Farid Rahmoun

Après vote du conseil municipal, la liste proposée ayant obtenu 15 voix la Commission **Jeunesse, sports et animations** est créée.

3• Commission attractivité du territoire (santé, culture, patrimoine et environnement)

Monsieur le maire présente la liste composée de :

Béatrice Figuière
Dorothée Dupont
Joëlle Bouchet
Sophie Grain
Farid Rahmoun

Après vote du conseil municipal, la liste proposée ayant obtenu 15 voix la Commission **Attractivité du territoire (santé, culture, patrimoine et environnement)** est créée.

4• Commission aménagement du territoire (urbanisme, réseaux et eau / assainissement)

Monsieur le maire présente la liste composée de :

Ahmed Chouabbia
Sophie Grain
Robert Escartefigue
Philippe Sanchez-Mateu
Pierre Lagarde

Après vote du conseil municipal ; la liste proposée ayant obtenu 14 voix la Commission **Aménagement du territoire (urbanisme, réseaux et eau / assainissement)** est créée.

5• Commission d'appel d'offres

Monsieur le Maire rappelle que pour une commune de moins de 3500 habitants cette commission est composée du Maire (ou son représentant), Président, de trois membres titulaires et de trois membres suppléants élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Monsieur le Maire propose la liste composée de :

Membres Titulaires

Sophie Grain
Pierre Lagarde
Sabine Ptaszynski

Membres Suppléants

Robert Escartefigue
Grégory Bertoni
Joëlle Bouchet

Après vote du conseil municipal, la liste proposée ayant obtenu 15 voix la Commission d'**Appel d'offres** est créée.

6 Commission du personnel

Monsieur le Maire propose la liste composée de :

Joëlle Blanchard
Sabine Ptaszynski
Robert Escartefigue
Ahmed Chouabbia

Après vote du conseil municipal, la liste proposée ayant obtenu 15 voix, la Commission du **Personnel** est créée.

III - Désignation des délégués communaux diverses structures intercommunales

– Syndicat d'Energie des Alpes de Haute Provence (SDE04)

Monsieur le Maire indique qu' il y a lieu de procéder à l'élection des délégués (trois titulaires et deux suppléants) de la Commune pour siéger au Syndicat d'Energie des Alpes de Haute Provence (SDE04) en référence des articles 5211-7, 5211-8 et 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sont candidats :

Titulaires :

Robert ESCARTEFIGUE
Sophie GRAIN
Dorothee DUPONT

Suppléants :

Joëlle BLANCHARD
Grégory BERTONI

Après vote ayant obtenu 15 voix chacun :

Robert ESCARTEFIGUE
Sophie GRAIN

Dorothee DUPONT ont été proclamés délégués Titulaires

Joëlle BLANCHARD

Grégory BERTONI ont été proclamés délégués Suppléants

– Syndicat Mixte du Sisteronais-Moyenne Durance d'Energie et des Réseaux d'Eclairage Public et des Telecommunication (SMSMD)

Monsieur le Maire indique qu' il y a lieu de procéder à l'élection des délégués (deux titulaires et un suppléant) de la Commune pour siéger au Syndicat Mixte du Sisteronais-Moyenne Durance d'Energie et des Réseaux d'Eclairage Public et des Télécommunications (SMSMD) en référence des articles 5211-7, 5211-8 et 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sont candidats :

Titulaires :

Robert ESCARTEFIGUE
Joëlle BLANCHARD

Suppléant :

Alain RICARD

Après vote ayant obtenu 15 voix chacun :

Robert ESCARTEFIGUE

Joëlle BLANCHARD ont été proclamés délégués Titulaires

Alain RICARD a été proclamé délégué Suppléant

– **Syndicat Intercommunal de Transport des Elèves du Carrefour BLEONE DURANCE (SITE)**

Monsieur le Maire indique qu' il y a lieu de procéder à l'élection des délégués (deux titulaires et un suppléant) de la Commune pour siéger au Syndicat intercommunal de transport des élèves du carrefour Bléone Durance en référence des articles 5211-7, 5211-8 et 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sont candidats :

Titulaires :

Philippe SANCHEZ-MATEU

Béatrice FIGUIERE

Suppléant :

Dorothée DUPONT.

Après vote ayant obtenu 15 voix chacun :

Philippe SANCHEZ-MATEU

Béatrice FIGUIERE ont été proclamés délégués Titulaires

Dorothée DUPONT a été proclamée déléguée Suppléante.

IV - Délégations du conseil municipal à M. le Maire pour la durée du mandat

Monsieur le Maire rappelle qu'en référence à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il peut par délégations du conseil municipal être chargé en tout ou partie et pour la durée de son mandat de pouvoirs détenus par le conseil municipal.

Monsieur le Maire fait lecture de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et sollicite une délégation pour :

- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;
- Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations

dont elle est membre.

Monsieur le maire précise qu'il rendra compte des délégations qui lui ont été accordées à chaque conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de déléguer à Monsieur le maire les délégations précitées.

V - Information au conseil municipal des délégations du Maire aux adjoints

L'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du conseil municipal.

Dans le cadre de l'organisation municipale, Monsieur le Maire souhaite en informer le Conseil Municipal

Madame Joëlle BLANCHARD, 1^{re} adjointe aura une délégation générale et une délégation particulière dans le cadre des affaires sociales et de l'urbanisme à la Solidarité, action sociale et prévention. Elle sera appuyée dans sa tâche par Madame Joëlle Bouchet (pour la santé, la dépendance et les personnes âgées) et par Madame Sophie Grain pour la Politique de la ville (urbanisme, appels d'offre)

Monsieur Grégory BERTONI, 2^e Adjoint, aura une délégation particulière dans le cadre de l'Économie et des Finances : Développement économique (commerce, artisanat). Il sera appuyé dans sa tâche par Madame Sabine Ptaszynskiaux finances et au budget.

Madame Béatrice FIGUIERE, 3^e Adjointe, aura une délégation particulière dans le cadre de la culture et de l'attractivité du territoire : Culture, patrimoine et tourisme. Elle sera appuyée dans sa tâche par Monsieur Alain Ricard : Vie associative, animations et événements et par Madame Dorothee Dupont : Environnement, cadre de vie et embellissement

Monsieur Philippe SANCHEZ-MATEU, 4^{ème} Adjoint, aura une délégation particulière dans le cadre de la Jeunesse et de l'Aménagement du Territoire : Jeunesse, sports, vie scolaire et périscolaire. Il sera appuyé dans sa tâche par Monsieur Ahmed CHOUABBIA : Services techniques, équipements et espaces verts et par Monsieur Robert ESCARTEFIGUE : Voirie, eau / assainissement, déchets et sécurité routière.

VI - Réalisation d'un emprunt pour les travaux Route d'Aubignosc

Monsieur le Maire signale que dans le cadre des travaux de voirie et d'eau potable de la Route d'Aubignosc, un emprunt global de 733 000 € était nécessaire.

Après contact avec divers organismes bancaires, des prêts ont pu être obtenus pour partie.

Afin de compléter le plan de financement, il doit être effectuer un emprunt de 327 000 €.

Compte tenu du fait que la demande porte sur une enveloppe inférieure à un million d'euros et d'après les nouvelles mesures simplifiant les petits projets, la Caisse des Dépôts peut financer ce programme intégralement.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à contracter un emprunt de 327 000 € auprès de la Caisse des Dépôts;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à contracter un emprunt de 327 000 € à la Caisse des Dépôts, destiné au règlement des travaux de la Route d'Aubignosc. Cette dépense sera inscrite au budget primitif 2014.

VII - Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes

Monsieur le Maire rappelle que l'indemnité de fonction des titulaires de mandats locaux est réglementée en fonction des articles L 2123-23 et L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, en fonction de la population de la collectivité et à un un taux exprimé en pourcentage du traitement brut terminal de la fonction publique 1015 mis à jour régulièrement.

Il fait part au conseil municipal, que comme annoncé précédemment, il souhaite que les indemnités du maire et des adjoints soient revues à la baisse par rapport au précédent mandat.

Il rappelle que lors du mandat précédent

l'indemnité du maire était à 41 % de l'indice brut de référence

l'indemnité des adjoints (3 adjoints) était à 14 % de ce même indice,

l'indemnité des conseillers municipaux délégués (2 conseillers) à 4,5 % de ce même indice

Il propose de fixer :

l'indemnité du maire à 34 % de l'indice brut de référence

l'indemnité des adjoints (4 adjoints) à 13,35 % de l'indice brut de référence

Il précise que cela fera une économie à la collectivité de plus de 2 011 € sur l'année.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les propositions de Monsieur le Maire à savoir l'indemnité du maire à 34 % de l'indice brut de référence, l'indemnité des adjoints à 13,35 % de ce même indice. Cette dépense sera inscrite au budget primitif 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 15 minutes.

Monsieur le Maire donne la parole au public. Les réponses sont apportées aux questionnements.

Fait à Peipin, le 10 AVRIL 2014

Le Maire,

Le Secrétaire de Séance,

Frédéric DAUPHIN

Joëlle BLANCHARD